

COMITÉ SYNDICAL
Mardi 25 juin 2019
(séance du 2 juillet)

Ordre du jour :

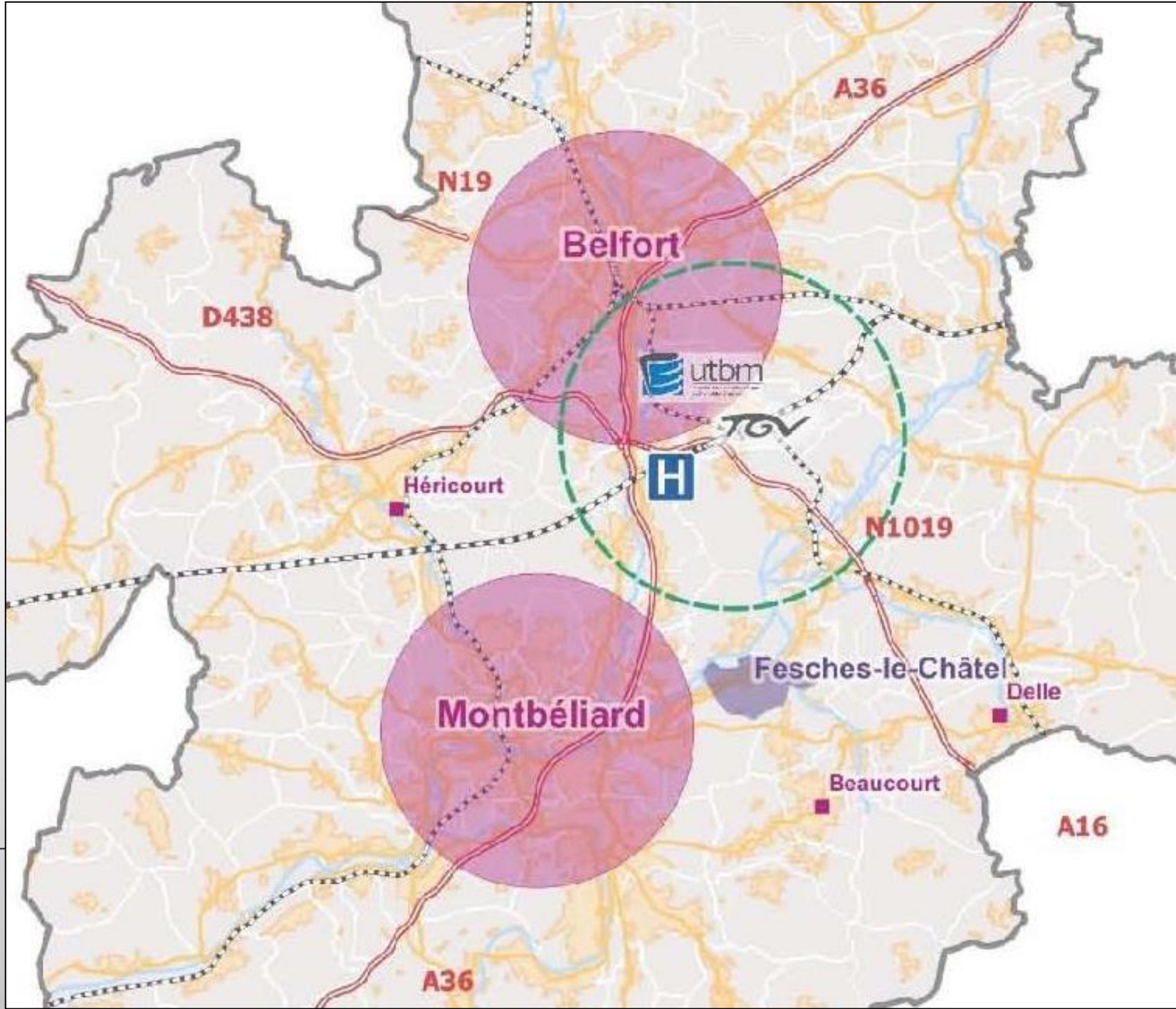
- 1. Avis sur le projet de PLU de Fesches-le-Châtel**
- 2. Avis sur le projet d'élaboration du PLU de Trévenans**
- 3. Avis sur le projet de PLU de Joncherey**
- 4. Arrêt du SCoT du Pays des Vosges Saônoises**

Questions diverses :

- Informations sur le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté**
- Bilan du SCoT**
- Demande de subvention**

1. Avis sur le projet de PLU de Fesches-le-Châtel

Comité syndical – mardi 25 juin 2019



Comité syndical – mardi 25 juin 2019



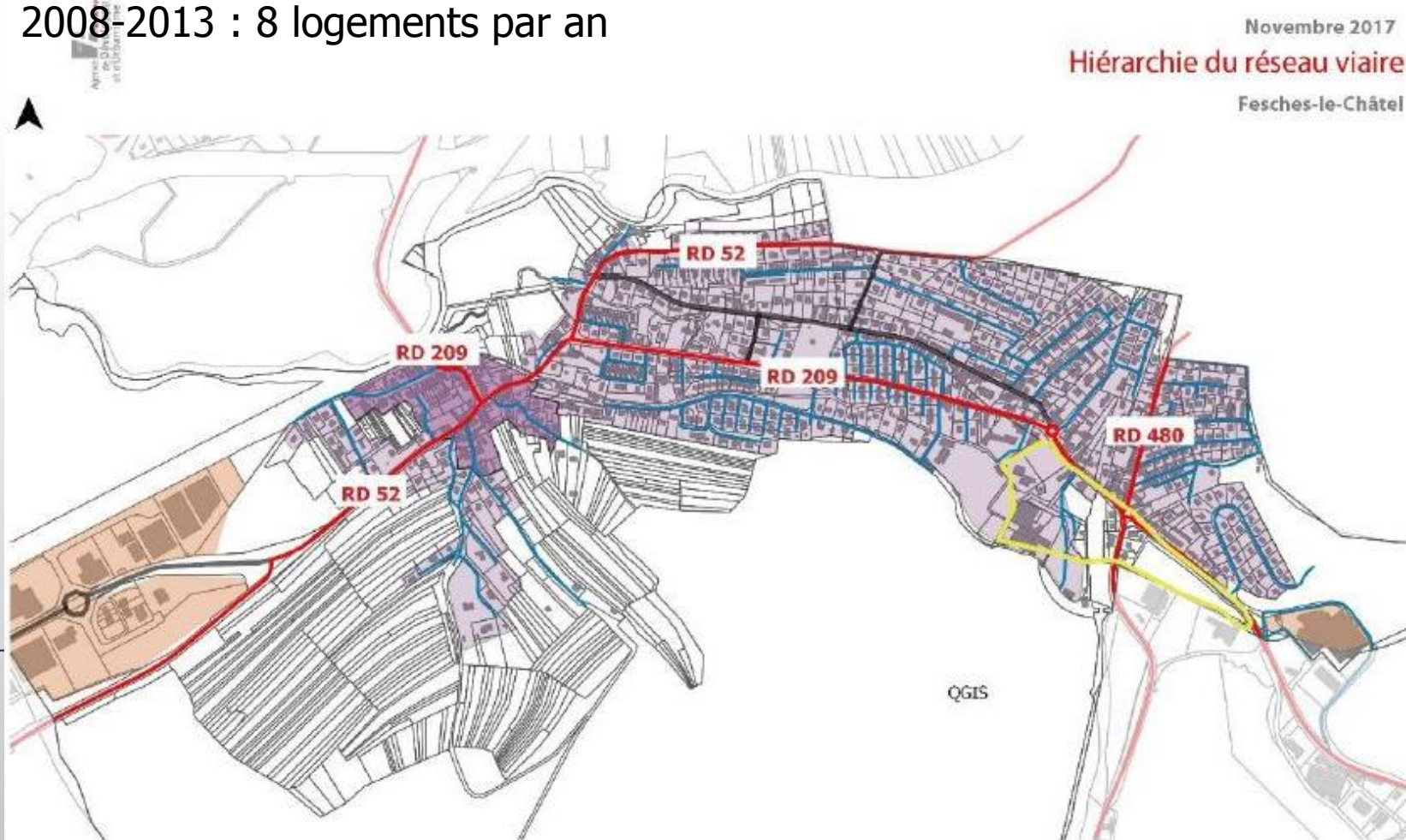
1089 logements en 2013. 95 logements vacants en 2008
62% de logements individuels et 38 % de locataires
Un parc locatif constitué d'anciennes cités ouvrières , principalement en centre-bourg

Rythme de construction

1999-2008 : 12 logements par an (en moyenne)

2008-2013 : 8 logements par an

Comité syndical – mardi 25 juin 2019



Consommation foncière entre 2008 et 2018 :

Environ 7 hectares artificialisés

Capacité de densification : 2,6 ha

Avec une rétention foncière de 30% : 1,8 ha

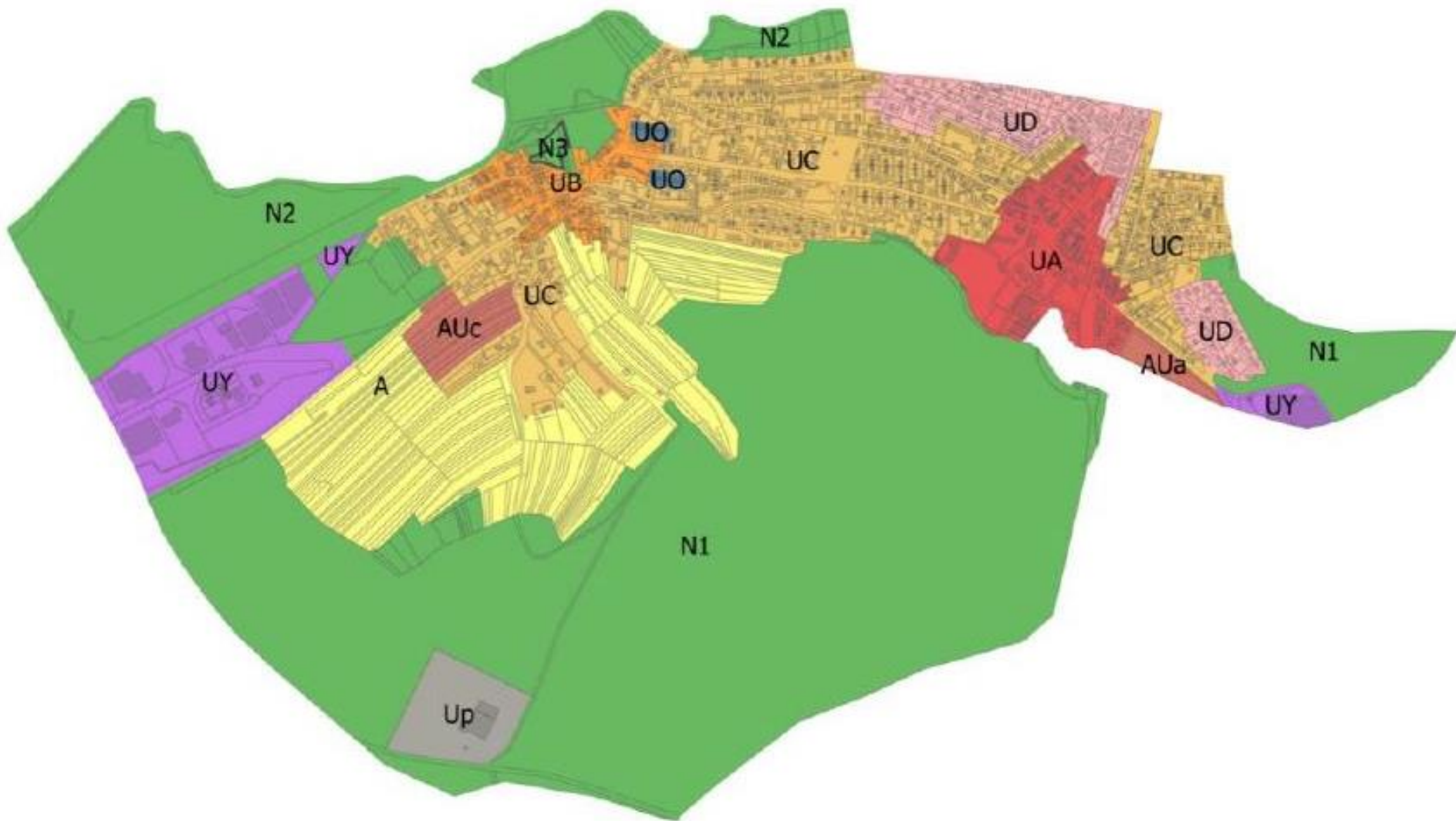
Objectif : env 13 logements à l'ha dans les dents creuses

Objectifs population : 2357 habitants à l'horizon 2030, soit +106

Objectifs logements : +139 (dont 25 en dents creuses)

Un PADD en 5 axes :

- 1- Répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures
- 2- Consolider l'attractivité du centre-bourg
- 3- Valoriser la traversée de la commune
- 4- Soutenir le développement économique local
- 5- Préserver le cadre urbain et paysager



2. Avis sur le projet d'élaboration du PLU de Trévenans

Une population en augmentation
+178 habitants entre
2006 et 2011

1231 habitants en 2019

543 logements en 2012
Dont 12 logements
sociaux et 33 vacants
77 % de logements
individuels

Un parc de logements
récent : 75 % des
logements datent
d'après 1946.





Varonne



Intermarché

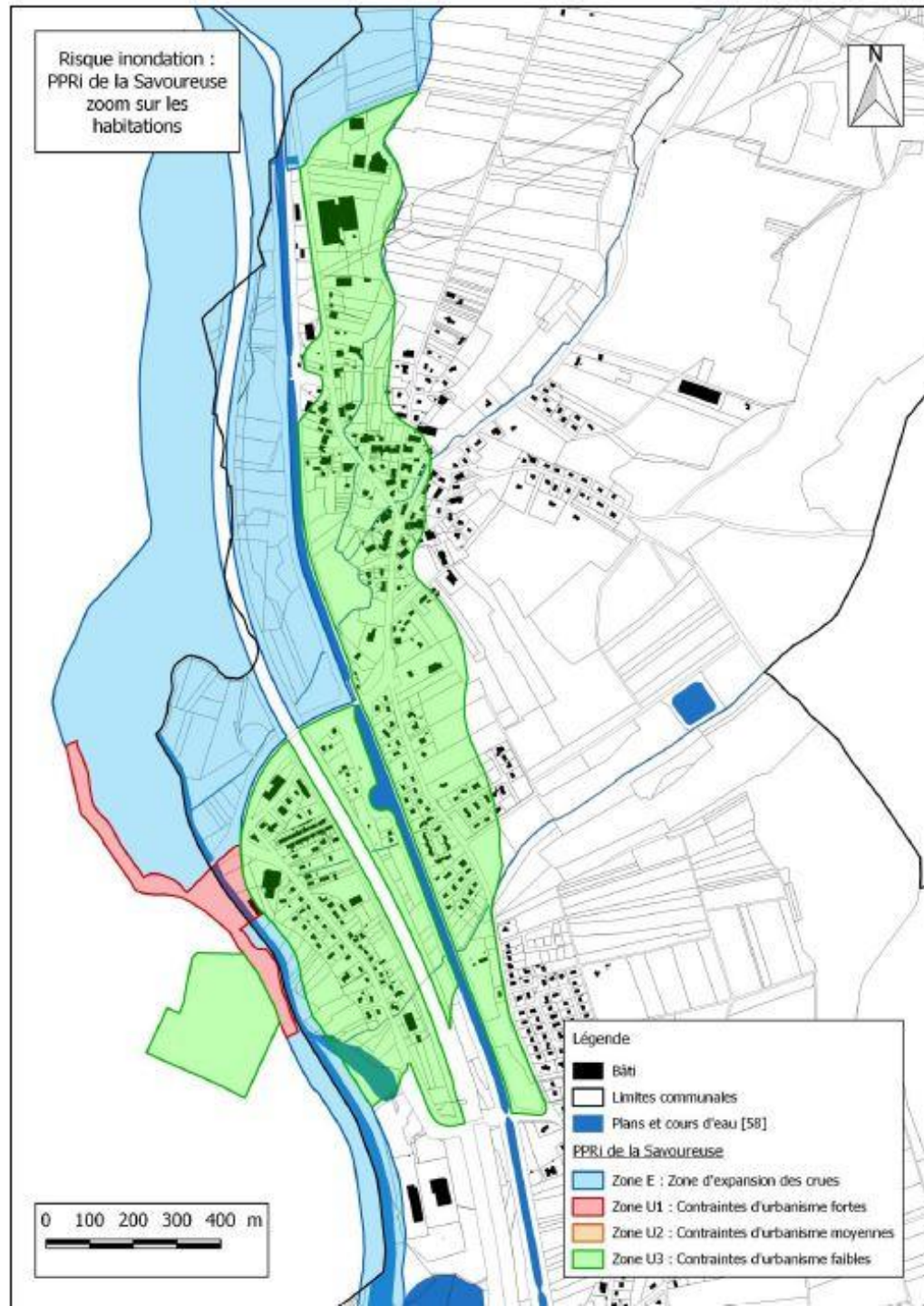
Verte
Comtoise



Un réseau hydrographique important avec la Savoureuse, le Canal de Montbéliard à la Haute-Saône et de nombreux ruisseaux

Une zone urbaine très impactée par le risque inondation

Zone U3 : sont interdites les constructions disposant d'un niveau habitable ou utilisable situé au-dessous des cotes de référence, soit 50 cm au-dessus du point le plus haut du terrain naturel sur lequel porte l'emprise de la construction.



Consommation foncière 2003-2013 : 9,93 ha artificialisés (LGV exclue)

5,3 ha à destination de l'habitat

2,33 ha pour les activités économiques

2,3 ha pour les équipements publics

Aucun espace forestier n'a été consommé

La consommation foncière concerne au $\frac{3}{4}$ l'espace agricole

96 logements ont été édifiés

Dont 16 dans le cadre de réhabilitations de bâtiments existants
et 80 en construction neuve

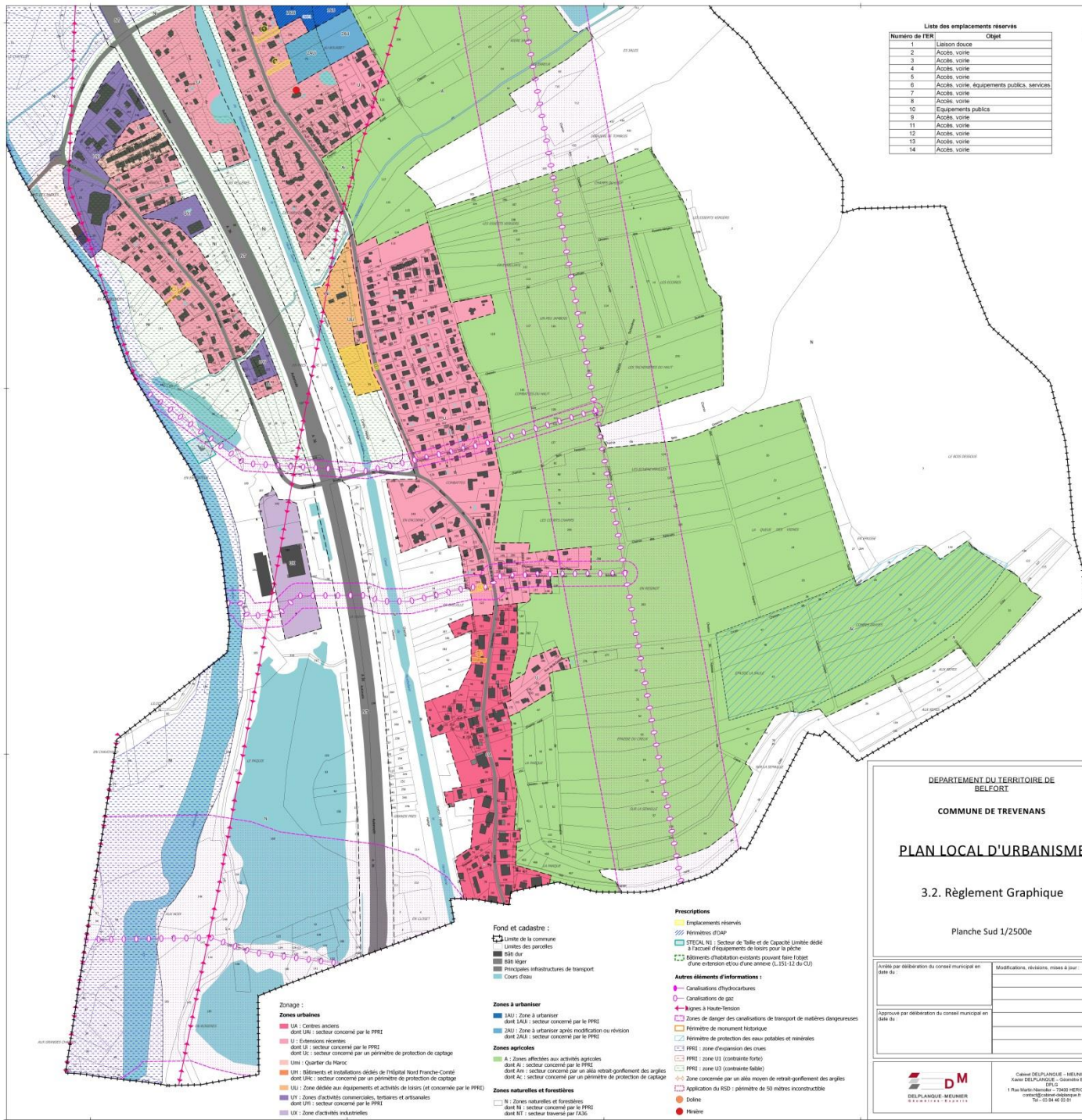
Soit une densité de 15 logements à l'hectare

Capacité de densification dans l'emprise urbaine : 4,8 ha pour le résidentiel.

In fine, 3,4 à 4,1 ha sont retenus et sont susceptibles de recevoir 39 à 52 logements.

Un projet qui prévoit :

- 190 habitants supplémentaires et un besoin de 90 logements à l'horizon 10 ans
- Une réduction de 25% de la consommation foncière
- Le maintien d'une densité moyenne d'environ 15 logements/ha



Liste des emplacements réservés

Numéro de FER	Objet
1	Liaison douce
2	Accès voirie
3	Accès voirie
4	Accès voirie
5	Accès voirie
6	Accès voirie: équipements publics, services
7	Accès voirie
8	Accès voirie
10	Équipements publics
9	Accès voirie
11	Accès voirie
12	Accès voirie
13	Accès voirie
14	Accès voirie

- Zonage :**
- Zones urbaines**
 - UA : Centre ancien
 - UAU : secteur concerné par le PPR
 - UI : Extensions urbaines
 - UIU : secteur concerné par le PPR
 - UIV : secteur concerné par un périmètre de protection de captage
 - UHQ : Quartier de Haies
 - UHI : Bâtimens et installations dédiés de l'hôpital Nord Franche-Comté
 - UHC : secteur concerné par un périmètre de protection de captage
 - UIS : Zone dédiée aux équipements et activités de loisirs (et concernée par le PPR)
 - UVC : Zones d'activités commerciales, tertiaires et artisanales
 - UVI : secteur concerné par le PPR
 - UVA : Zone d'activités industrielles
 - Zones à urbaniser**
 - ZAU : Zone à urbaniser
 - ZAUU : secteur concerné par le PPR
 - ZAUH : Zone à urbaniser après modification ou révision
 - ZAUH : secteur concerné par le PPR
 - Zones agricoles**
 - A : Zones affectées aux activités agricoles
 - AA : secteur concerné par le PPR
 - AAU : Zone à urbaniser après modification ou révision
 - AAU : secteur concerné par un périmètre de protection de captage
 - Zones naturelles et forestières**
 - IN : Zones naturelles et forestières
 - INU : secteur concerné par le PPR
 - INT : secteur concerné par le PPR
 - INT : secteur concerné par le PPR

- Fond et cadastre :**
- Limites de la commune
 - Limites des parcelles
 - SN dur
 - Sûle légère
 - Principales infrastructures de transport
 - Cours d'eau

- Prescriptions**
- Emplacements réservés
 - Perimètres d'AP
 - STECAL NI : Secteur de Taille et de Capacité Limitée dédié à l'accueil d'équipements de loisirs pour la pêche
 - Bâtimens d'habitation existants pouvant faire l'objet d'une extension rétro d'une annee (L. 131-13 du CU)
- Autres éléments d'informations :**
- Canalisations d'hydrocarbures
 - Canalisations de gaz
 - Lignes à Haute-Tension
 - Zones de danger des canalisations de transport de matières dangereuses
 - Perimètre de monument historique
 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales
 - PPR : zone d'expansion des crues
 - PPR : zone U1 (contrainte faible)
 - PPR : zone U3 (contrainte forte)
 - Zone concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles
 - Application du RSD : périmètre de 50 mètres inconstructible
 - Dolène
 - Hérisse

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE TREVENANS

PLAN LOCAL D'URBANISME

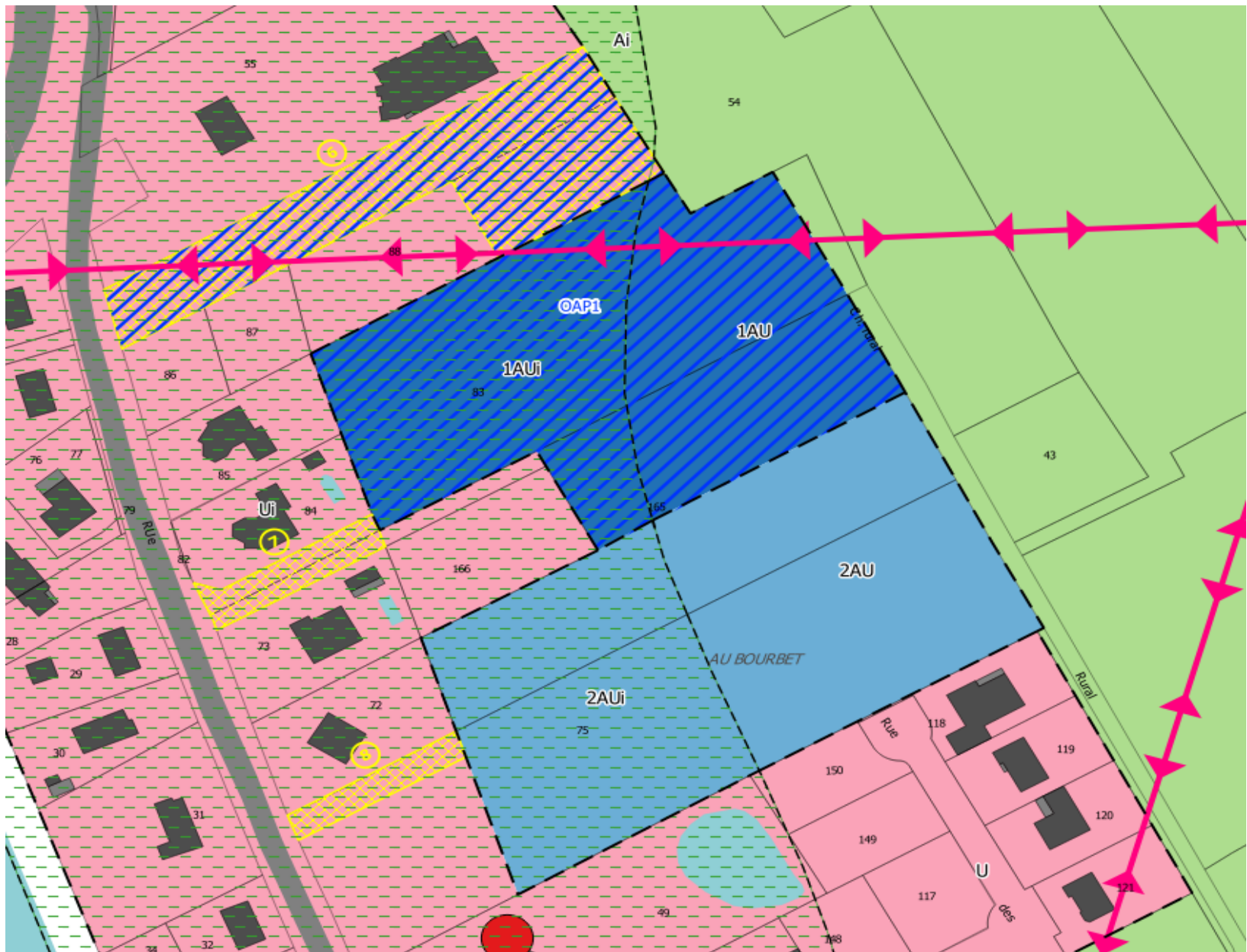
3.2. Règlement Graphique

Planche Sud 1/2500e

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :	Modifications, révisions, mises à jour :
Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :	

DM
DELPLANQUE - MEUNIER

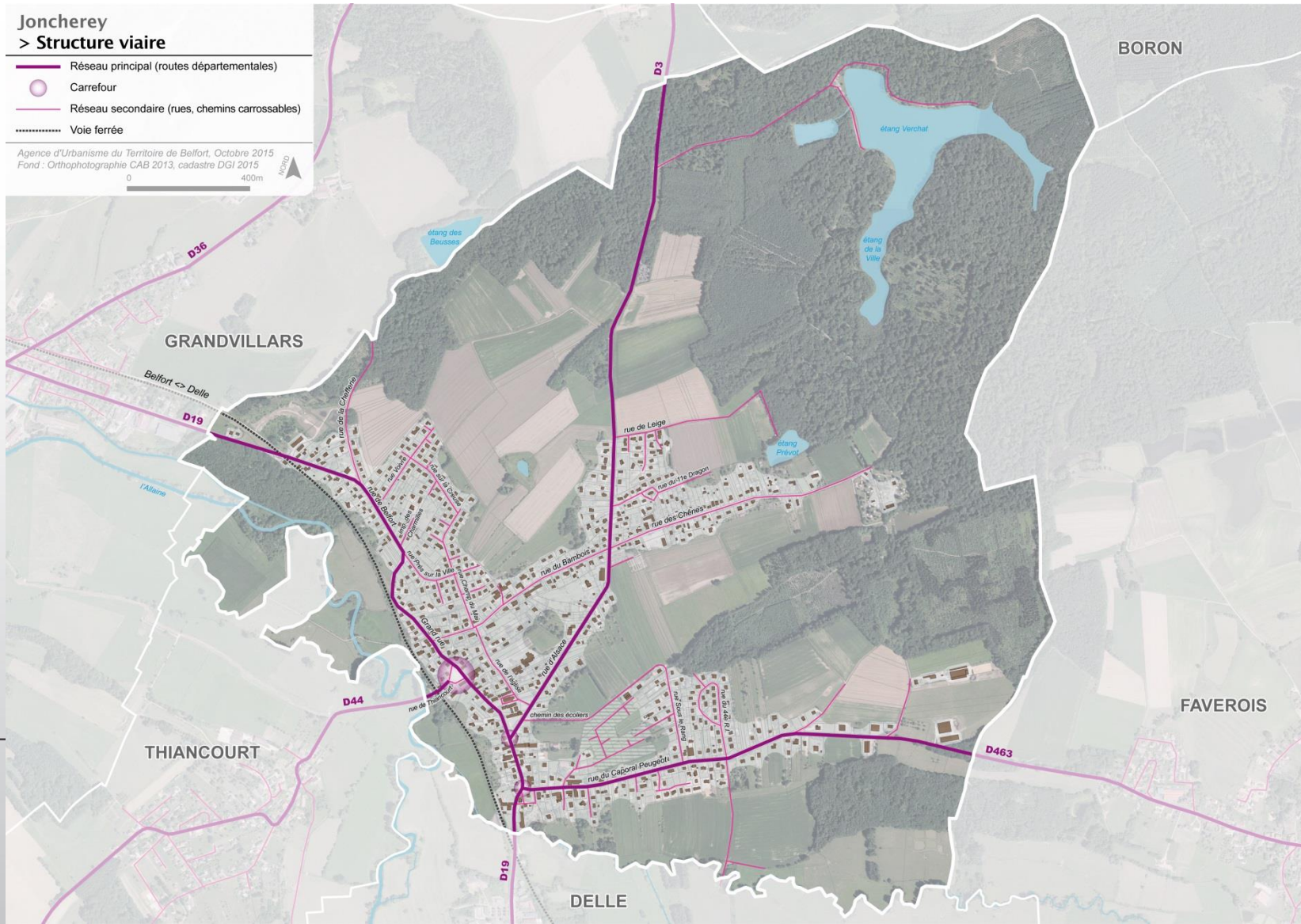
CAHIER DELPLANQUE - MEUNIER
Xavier DELPLANQUE - Géomètre Expert
1 Rue Marie Thérèse - 91110 VARENNES
03 45 25 00 00
Fax : 03 45 46 00 00



3. Avis sur le projet de PLU de Joncherey

1 329 habitants en 2019
4^{ème} commune de la CCST
525 hectares dont 40 % de forêts

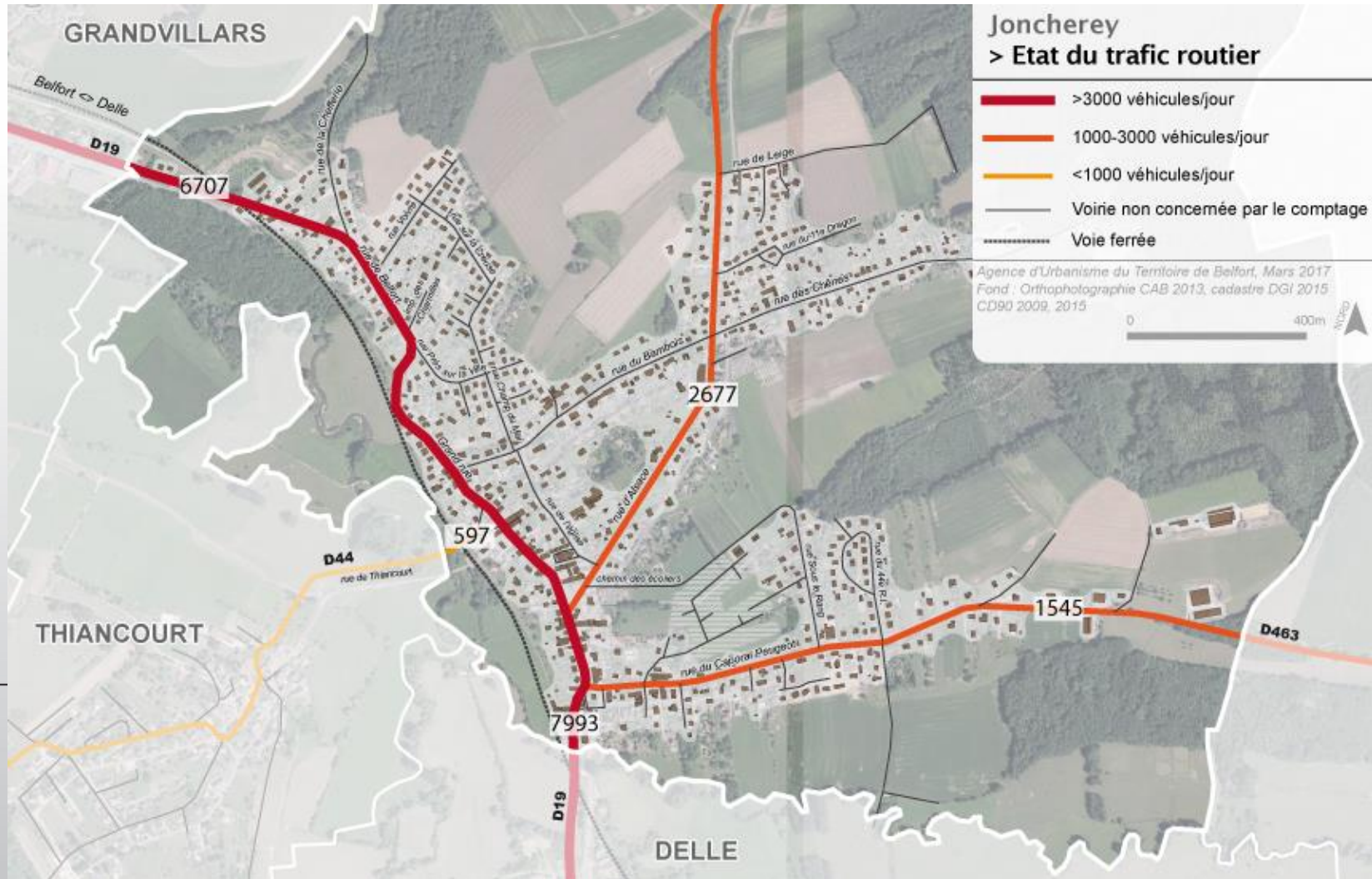
Comité syndical – mardi 25 juin 2019



607 logements en 2015, dont 94 % de maisons individuelles
Une vingtaine de logements vacants et aucun logement social

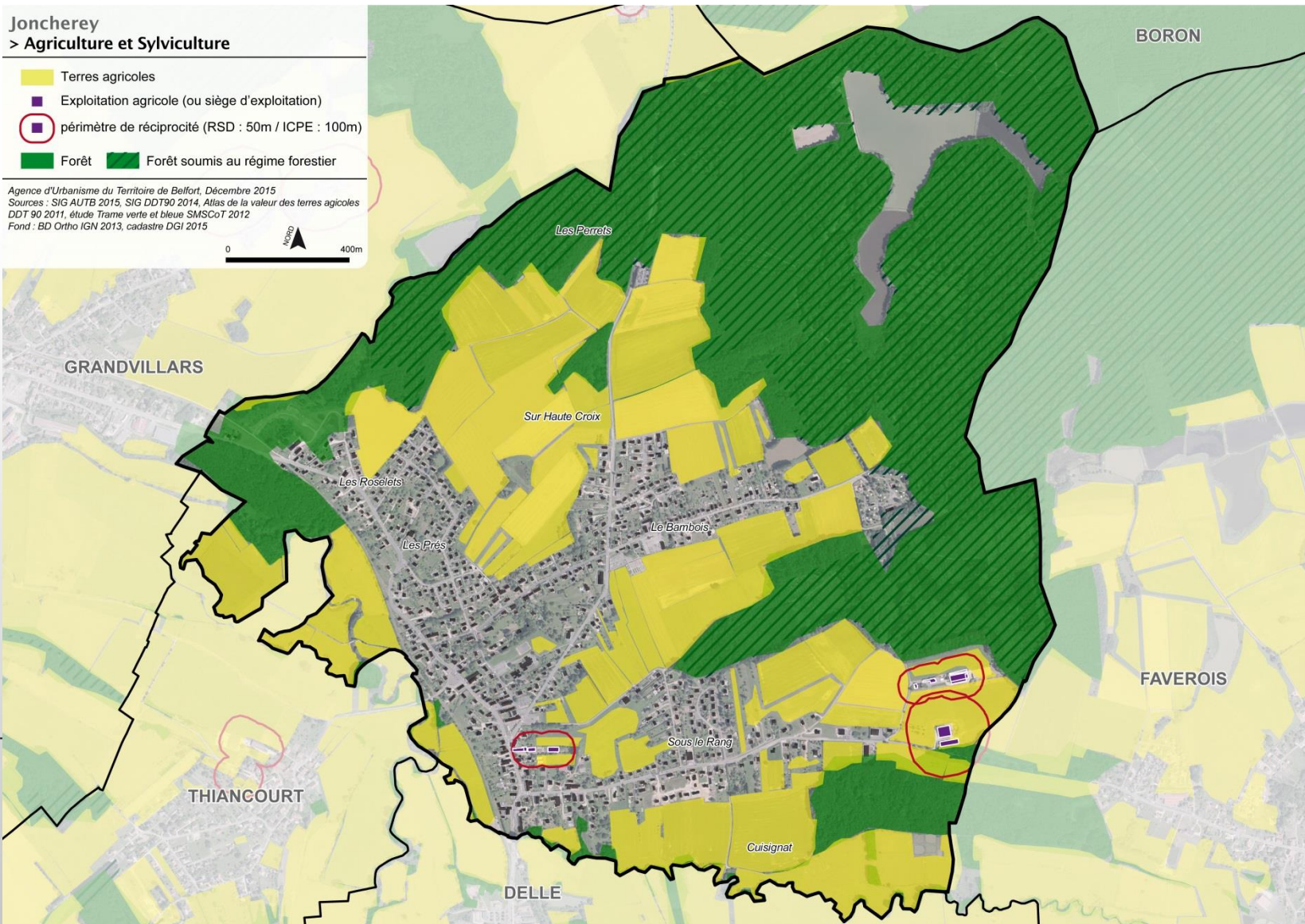
Un trafic important sur la DR19

Comité syndical – mardi 25 juin 2019



177 ha d'espaces agricoles 3 exploitations agricoles

Comité syndical – mardi 25 juin 2019

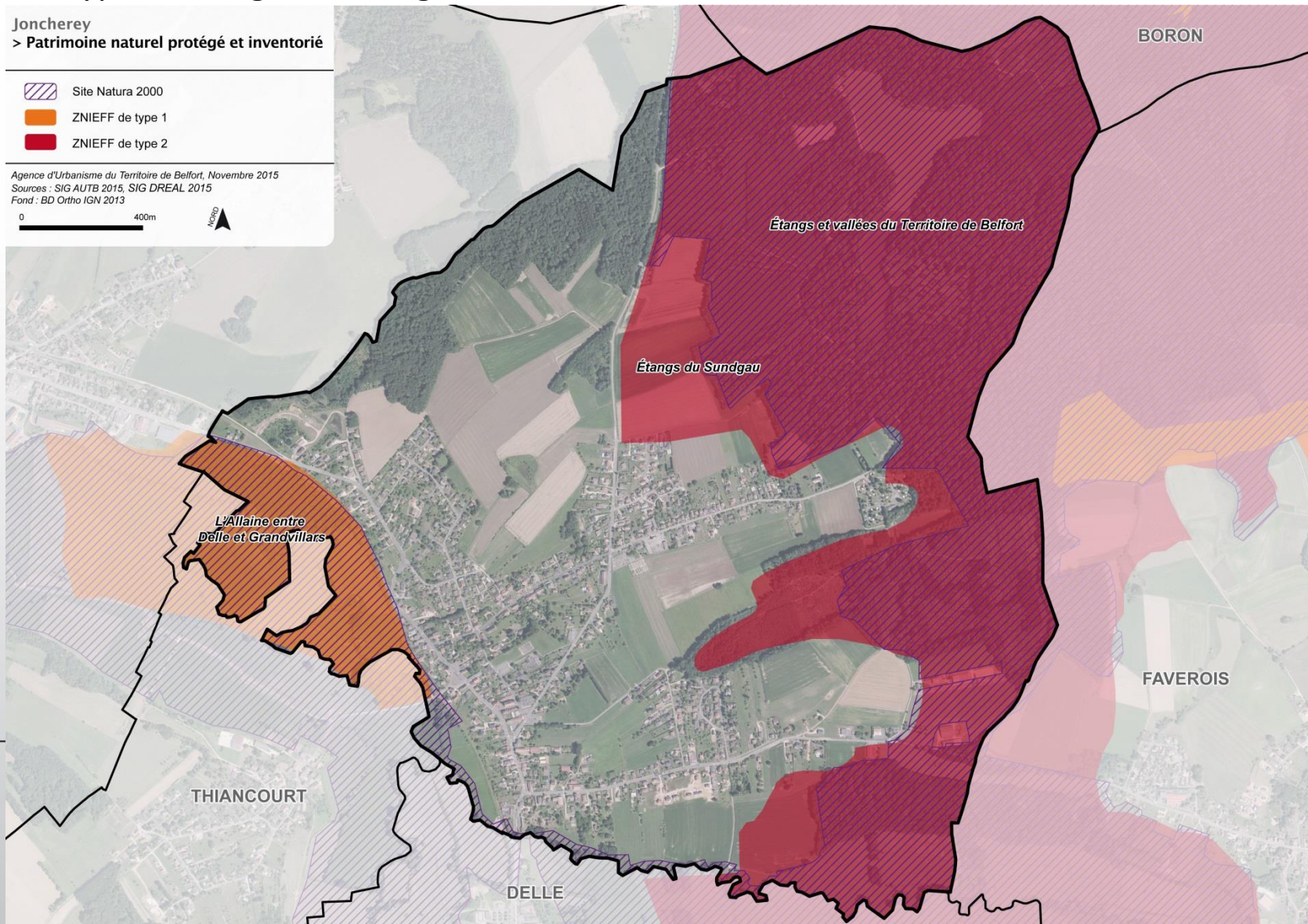


► Site Natura 2000 'Étangs et vallées du Territoire de Belfort'

► ZNIEFF :

de type 1 'L'Allaine entre Delle et Grandvillars' ;

de type 2 'Étangs du Sundgau'.



Comité syndical – mardi 25 juin 2019

Joncherey > Risque inondation

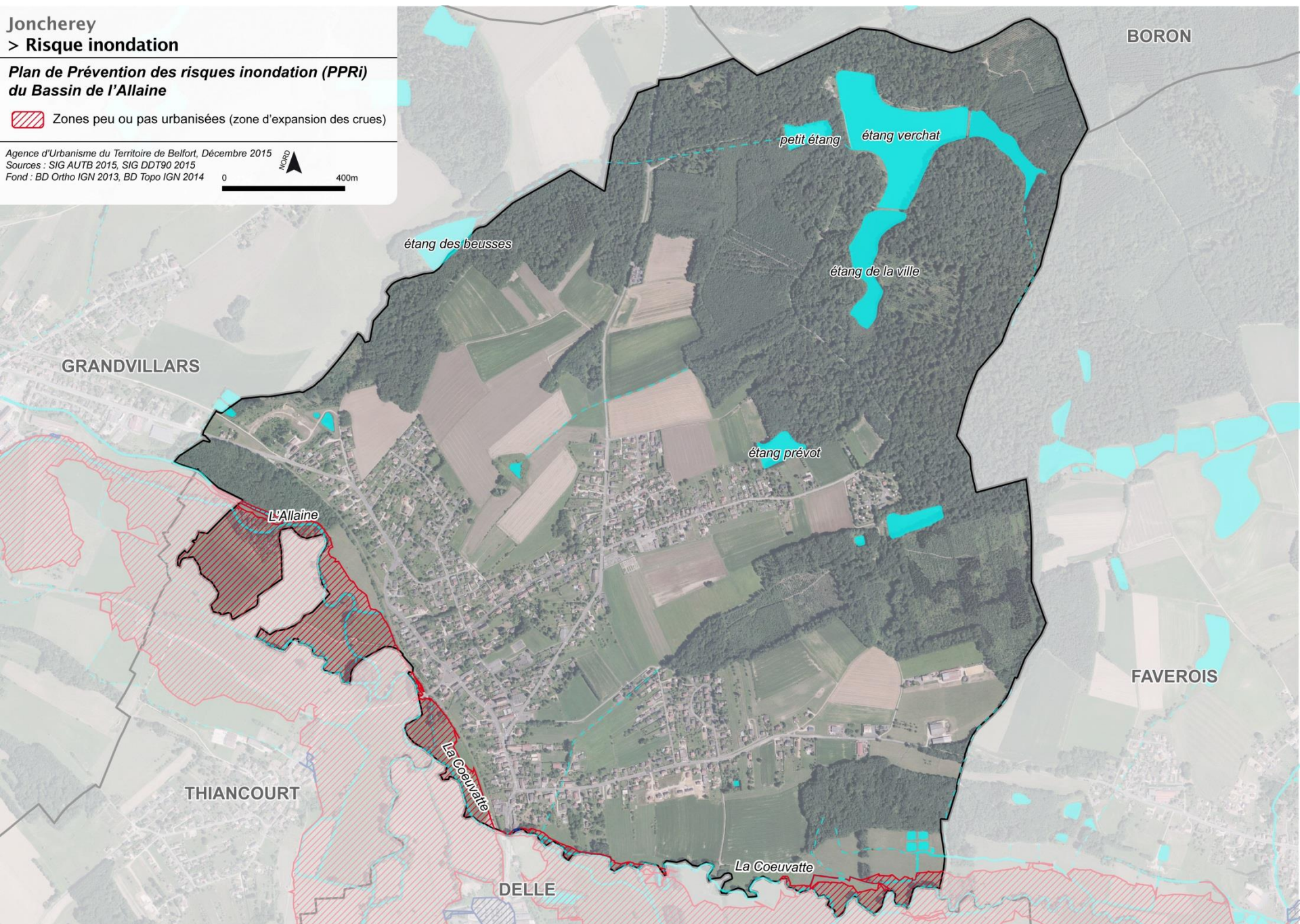
Plan de Prévention des risques inondation (PPRI) du Bassin de l'Allaine

 Zones peu ou pas urbanisées (zone d'expansion des crues)

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Décembre 2015

Sources : SIG AUTB 2015, SIG DDT90 2015

Fond : BD Ortho IGN 2013, BD Topo IGN 2014



Consommation foncière 2008-2017: 8,1 ha, en majorité pour l'habitat : 7,6 ha
 Opérations foncières significatives en zone d'urbanisation future : lotissements
 « La Prairie des Joncs » (16 lots) et « Le Clos du Verger » (46 lots + 12 lots)

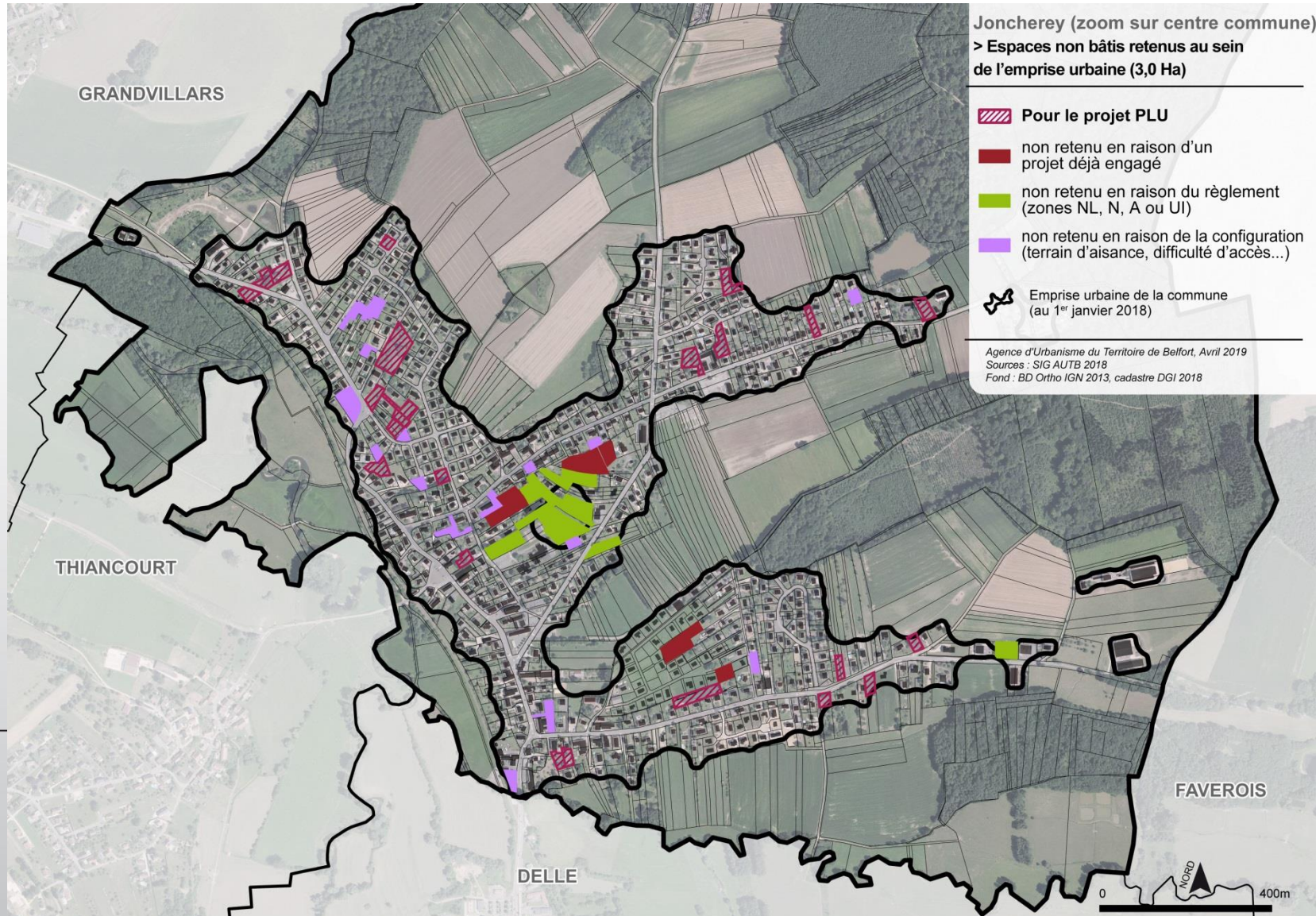
Comité syndical – mardi 25 juin 2019

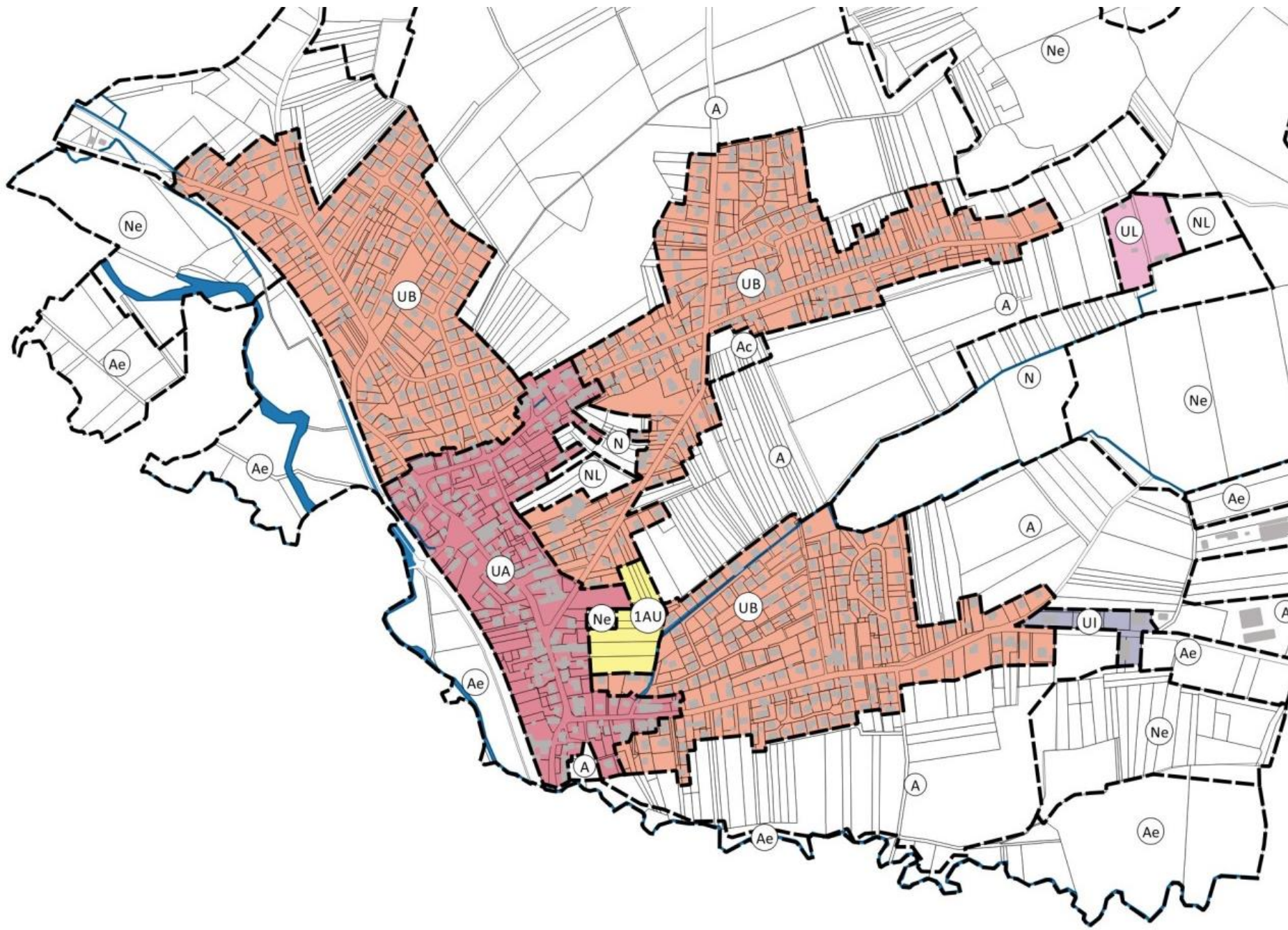


3 hectares identifiés dans l'emprise urbaine, dont 2,1 ha avec 30 % de rétention

Projet : + 195 habitants et + 68 logements (soit 4,9 ha) en 2030

Comité syndical – mardi 25 juin 2019





PLU Joncherey > Zones A

Zonage

- A
- Ac
- Ae

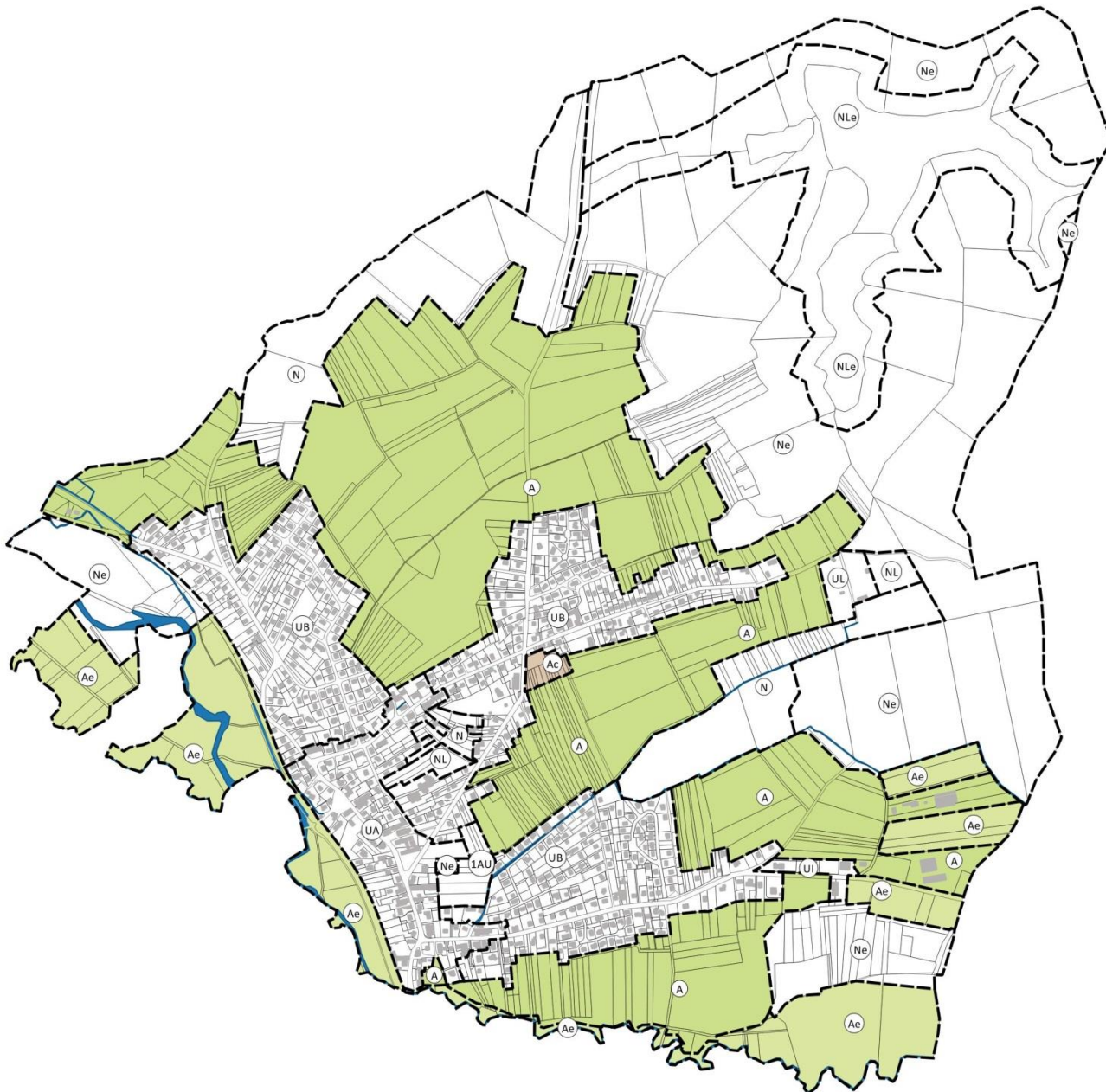
--- Limite zonage

Cadastre 2019

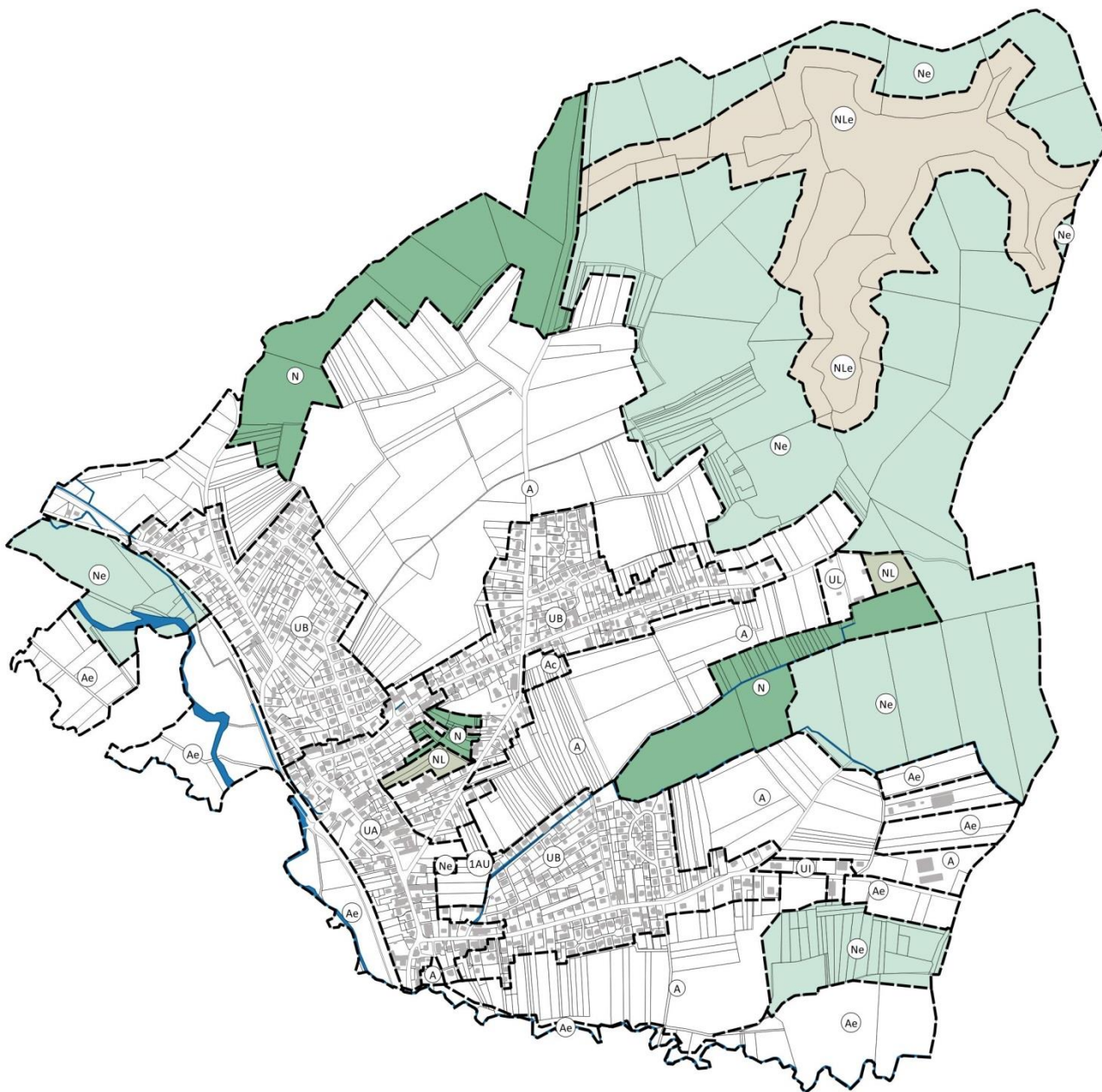
- Bâtiment
- Parcelle
- Cours d'eau

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2019
Sources : SIG AUTB, DGI

0 500 m



PLU Joncherey > Zones N



Zonage

- N
- Ne
- NL
- NLe

--- Limite zonage

Cadastre 2019

- Bâtiment
- Parcelle
- Cours d'eau

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2019
Sources : SIG AUTB, DGI

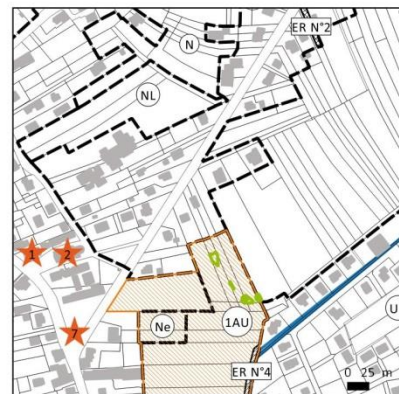
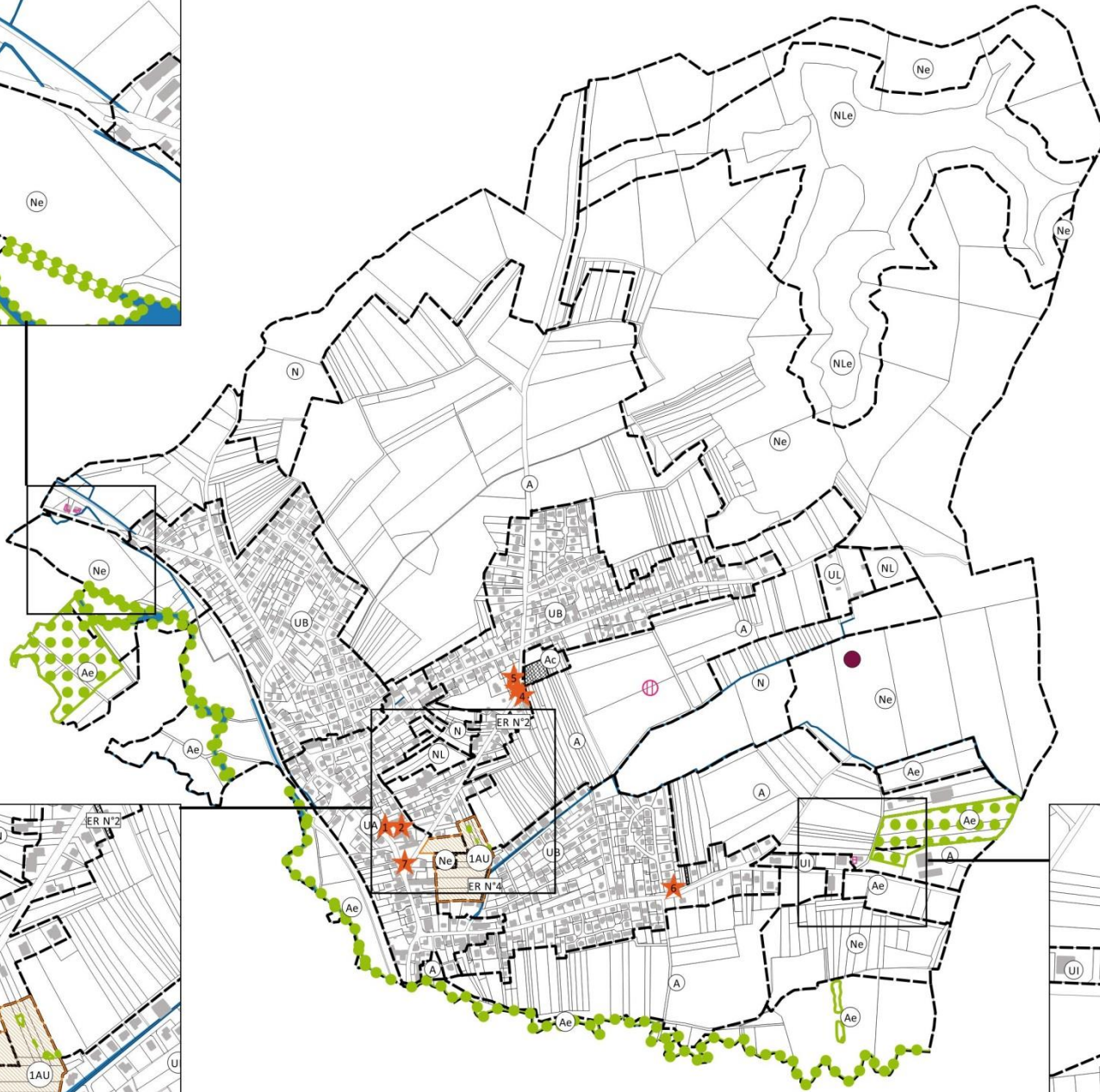
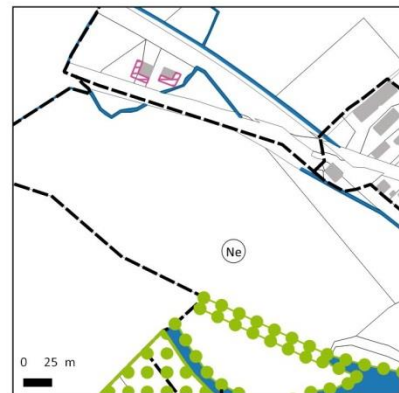
0 500 m



PLU Joncherey > Prescriptions

- Prescription linéaire**
- Corridor écologique
- Prescription surfacique**
- ▨ Périmètre d'inconstructibilité
 - ▨ Emplacement réservé (ER)
 - Corridor écologique
 - ▨ Limitation d'implantation des construct
 - ▨ OAP
- Prescription ponctuelle**
- Périmètre d'inconstructibilité
 - ★ Élément architectural à protéger
 - Limite zonage
- Cadastre 2019**
- Bâtiment
 - Parcelle
 - Cours d'eau

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2019
Sources : SIG AUTB, DGI





DOSSIER D'ARRÊT

3 Règlement

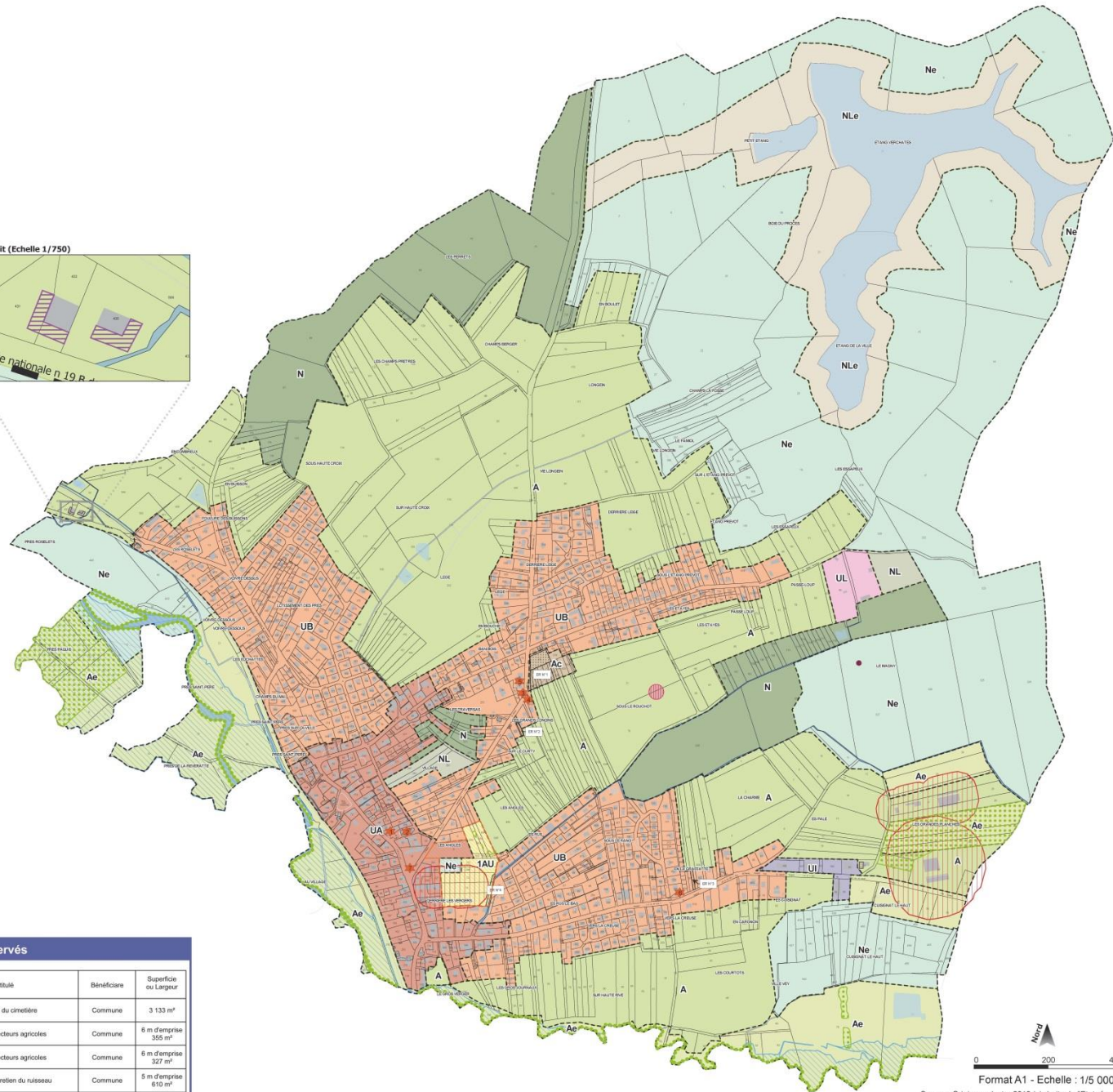
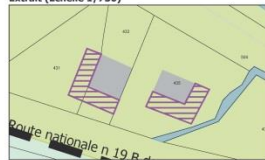
3.1. Pièce écrite

3.2. Plan de zonage - 1/5 000

MAI 2019



Extrait (Echelle 1/750)



Légende

— Limite communale - - - Limite de zone

Zones urbaines

- UA Secteur mixte à dominante résidentielle - Centre historique
- UB Secteur mixte à dominante résidentielle et pavillonnaire
- UI Secteur à vocation économique
- UL Secteur à vocation de sport et de loisirs - "Camping municipal"

Zones à urbaniser

- IAU Secteur d'urbanisation à court ou moyen terme : "Les Angles" "Dernière les Vergers"

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ac Cimetière
- Ae Zone agricole concernée par le périmètre Natura 2000

Zones naturelles et forestières

- N Zone naturelle et forestière
- Ne Zone naturelle et forestière concernée par le périmètre Natura 2000
- NL Zone naturelle à vocation sportive et de loisirs
- NLe Parc résidentiel de l'Étang Verchat "Les cabanes des grands reflets"

Prescriptions

- ER Emplacement réservé (ER)
- 1 Numéro d'ordre de l'ER
- 2 Largeur d'emprise de l'ER
- Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Zones inondables - Rouge (PPR de l'Alaine)
- Périmètre de rapproché (100m)
- Démarré d'incarcérabilité (désigne) au titre de l'article R101-31, 2° du Code de l'urbanisme
- Périmètre d'incarcérabilité (ancien décharge) au titre de l'article R101-31, 2° du Code de l'urbanisme
- Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L.151-12 du Code de l'urbanisme
- Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectoriels"

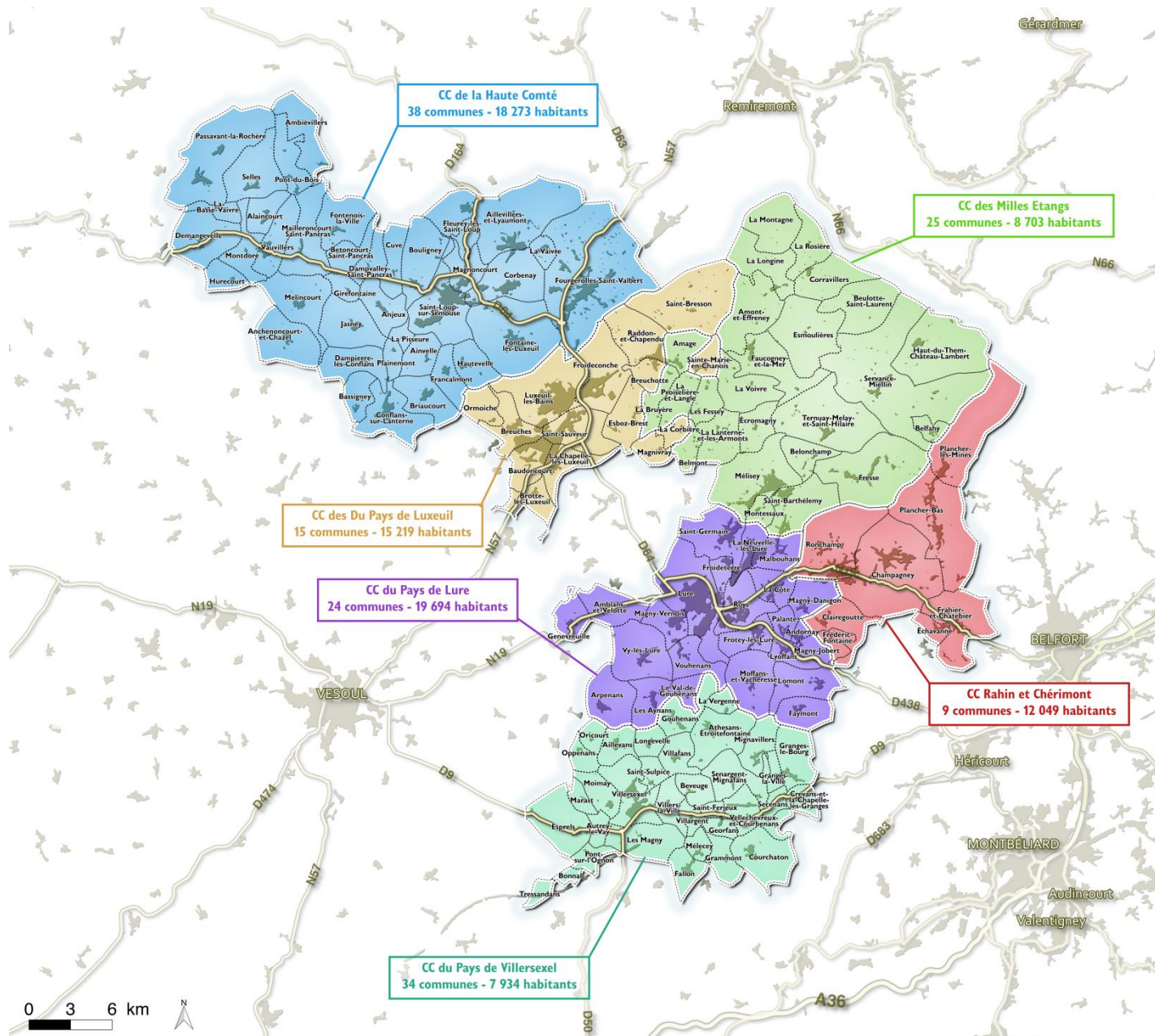
Éléments architecturaux à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :

- 1- Mairie
- 2- Église
- 3- Chapelle
- 4- Vierge à l'enfant
- 5- Ancienne tuilerie
- 6- Monument du Caporal Peugeot
- 7- Monument aux morts

Emplacements réservés

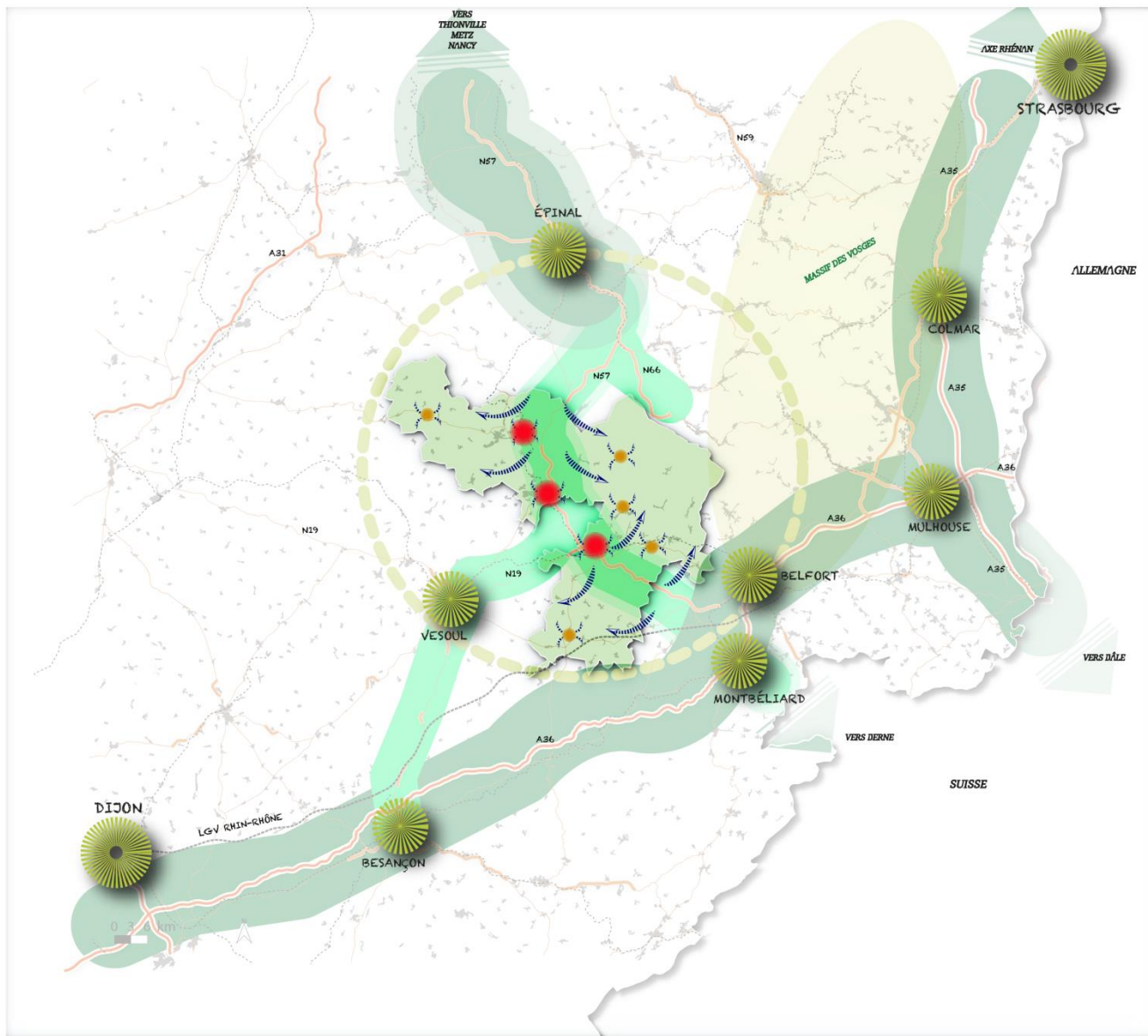
Référence au plan de zonage	Institué	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Extension du cimetière	Commune	3 133 m ²
2	Accès aux secteurs agricoles	Commune	6 m d'emprise 365 m ²
3	Accès aux secteurs agricoles	Commune	6 m d'emprise 327 m ²
4	Accès pour entretien du ruisseau	Commune	5 m d'emprise 610 m ²

4. Arrêt du SCoT du Pays des Vosges Saônoises



Les orientations du DOO

- Lier redressement démographique et architecture territoriale
- Développer les filières productives, agricoles et touristiques
- Adapter le parc de logement
- Faciliter les mobilités
- Renforcer l'offre de services pour des espaces ruraux vivants
- Préserver l'environnement



Agglomérations structurantes

Un territoire au cœur d'un cercle «Epinal, Belfort, Montbéliard, Vesoul»

Un axe Rhénan et un sillon mosellan vecteurs de flux sur lesquels s'arriment Les Vosges Saônoises

Une concentration du développement au sein d'une «dorsale» avec des «échappées» vers Belfort/Montbéliard, Epinal, Remiremont, Vesoul

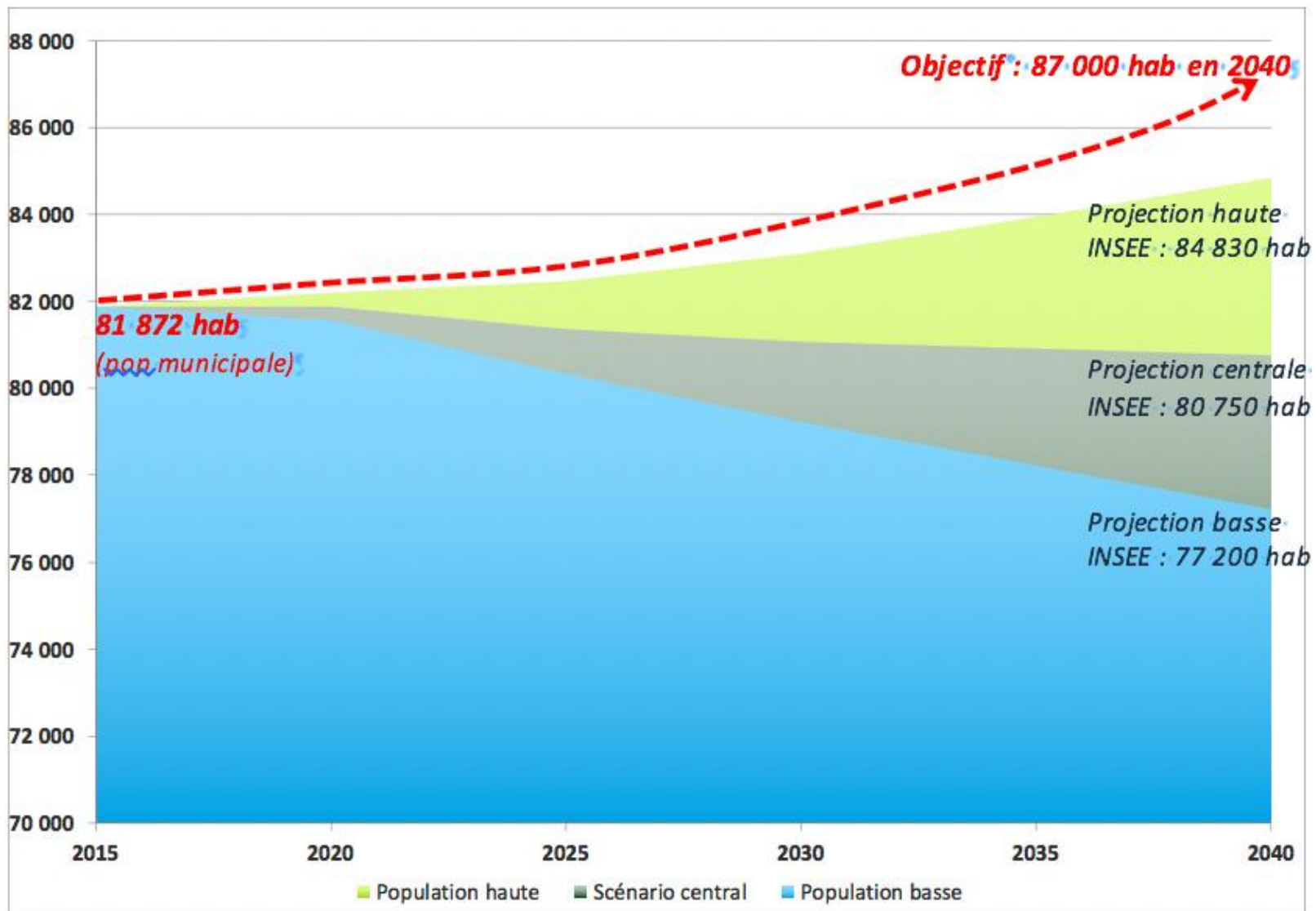
Une redistribution des flux émanant de l'axe Epinal-Remiremont-Belfort-Montbéliard

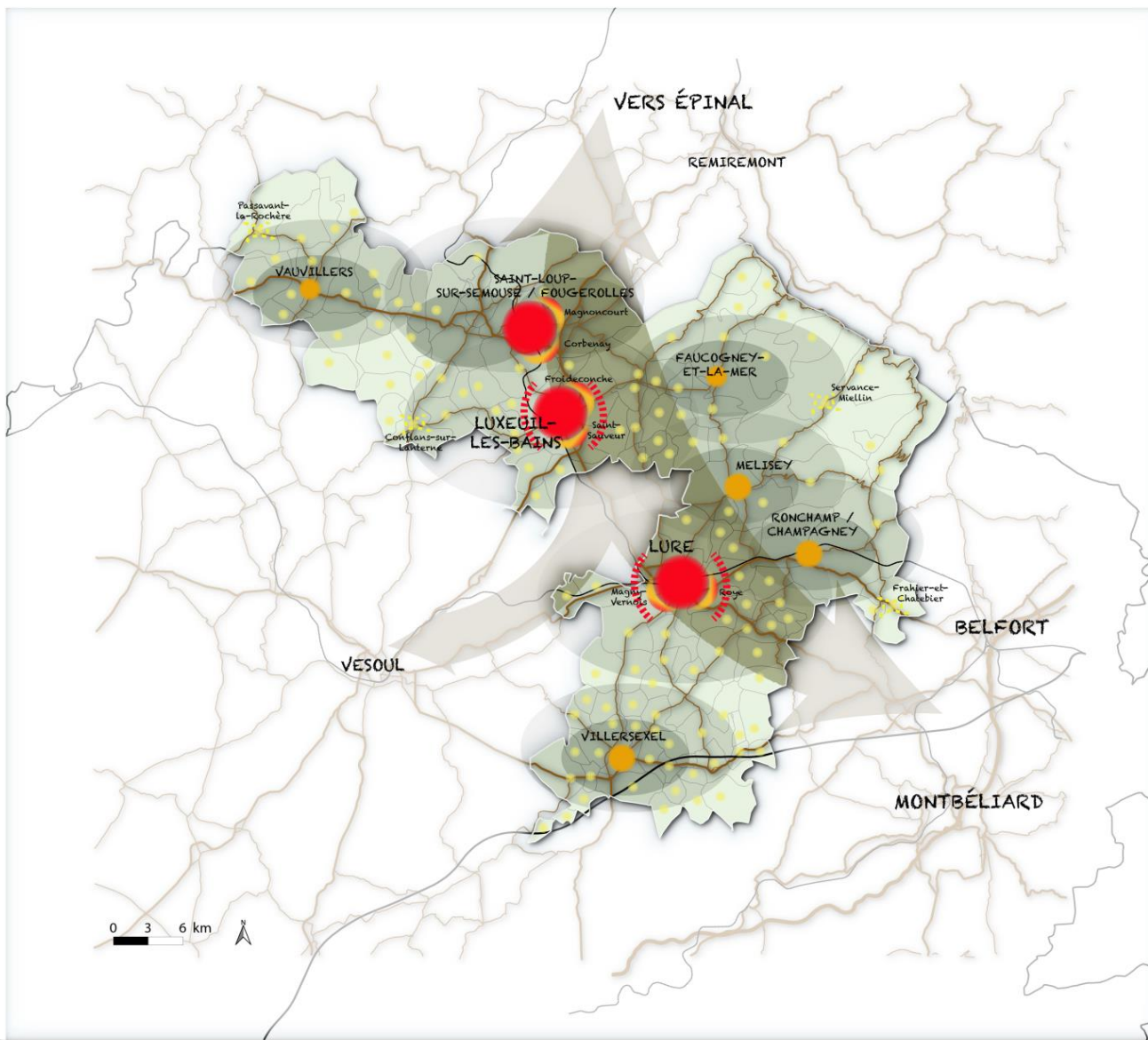
Des pôles internes qui bénéficient de la «dorsale» pour rayonner à une échelle locale

Pôlarités des Vosges Saônoises

Pôles principaux

Pôles intermédiaires





Structurer le développement du territoire

- Conforter une « dorsale » de développement avec des « échappées » vers Belfort/Montbéliard, Epinal, Remiremont, Vesoul
- Conforter les pôles urbains
- Structurer le développement des bassins de vie
- Axe routier
- Réseau ferré
- TGV

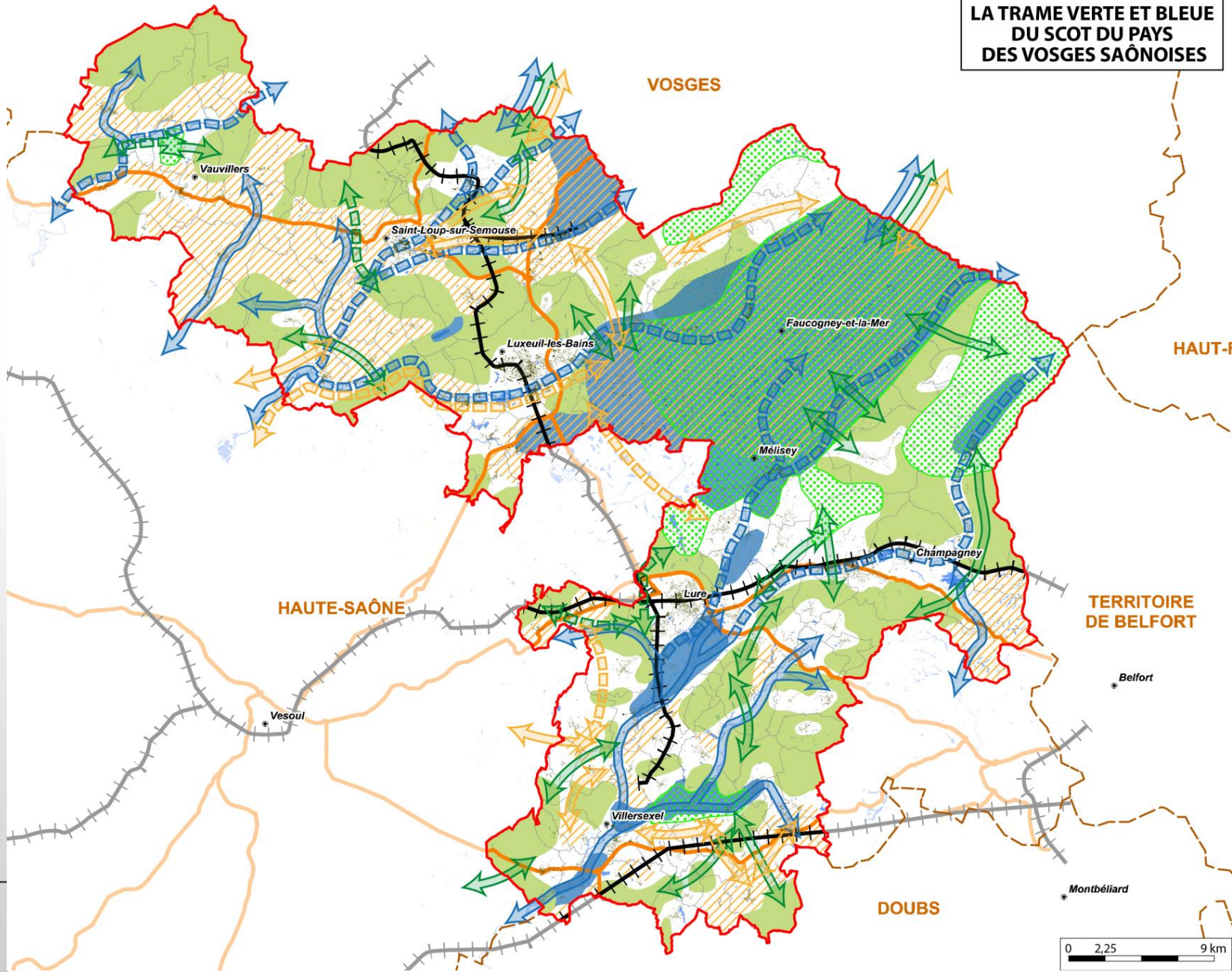
Conforter l'armature urbaine

- Pôles principaux
- Communes périurbaines
- Pôles intermédiaires
- Pôles de proximité
- dont pôles d'articulation



**LA TRAME VERTE ET BLEUE
DU SCOT DU PAYS
DES VOSGES SAÔNOISES**

Comité syndical – mardi 25 juin 2019



Objectif de logements en extension à horizon 20 ans

EPCI	Besoins en logements à 2040 (à remobiliser ou à construire)	Logements à construire en extension (objectifs maximums)		Densité moyenne de logements par hectare (objectifs maximums)	Consommation maximale d'espace en extension (ha)
		Pourcentage de logements	Nombre de logements		
CC Pays de Lure	2 385	58%	1 372	15	92
CC Haute Comté	747	56%	418	16	26
CC Pays de Luxeuil	745	59%	438	14	31
CC Rahin et Chérimont	1 221	64%	782	12	64
CC Mille Changs	420	67%	281	11	26
CC Pays de Villersexel	609	68%	411	11	39
Ensemble Pays des Vosges Saônoises	6 128	60%	3 701	13	278

Objectifs de nouveaux logements à 20 ans dans l'enveloppe urbaine

EPCI	Besoins en logements à 2040 (à remobiliser ou à construire)	Logements à mobiliser ou à construire au sein de l'enveloppe urbaine (objectifs minimums)	
		Pourcentage de logements	Nombre de logements
CC Pays de Lure	2 385	42%	1 013
CC Haute Comté	747	44%	329
CC Pays de Luxeuil	745	41%	308
CC Rahin et Chérimont	1 221	36%	439
CC Mille Etangs	420	33%	139
CC Pays de Villersexel	609	32%	198
Ensemble Pays des Vosges Saônoises	6 128	40%	2 427

Synthèse des besoins fonciers (en ha) à horizon 20 ans par EPCI et selon les espaces économiques

EPCI	Parcs stratégiques		Parcs de proximité	Extension d'entreprises localisées hors d'un parc d'activité	Total
CC Pays de Lure	Aremis	100	13	16	186
	Tertre Landry	40			
	Saline	9			
	Graviers	8			
	Total	157			
CC Haute Comté	Zone de Corbenay	6	5	8	48
	La Motte	22			
	Combauté	4			
	Parisot	3			
	Total	35			
CC Pays de Luxueil	Bouquet	13	11		44
	G. Hory	4			
	Sept Chevaux	8			
	Beauregard	8			
	Total	33			
CC Rahin et Chérimont	Champ May	5	6	2	13
CC Mille Etangs			2	7	9
CC Pays de Villersexel	Varvotte	5	7		12
Total Pays des Vosges Saônoises		235	44	33	312

Les objectifs chiffrés du DOO pour économiser l'espace

Dans son DOO, le SCOT fixe les objectifs maximums de consommation d'espace à 20 ans suivants :

- 278 ha pour le développement résidentiel (y compris voiries, réseaux, espaces publics et équipements de proximité ou de gestion environnementale liés à l'espace aménagé).
- 322 ha pour le développement économique, commercial et touristique, dont 10 ha pour le développement d'activités touristiques ;
- Soit au total 600 ha maximum à horizon 20 ans (30 ha/an) ; ce qui constitue un rythme de consommation d'espace diminuant de 50% par rapport à celui observé entre 2008 et 2018.

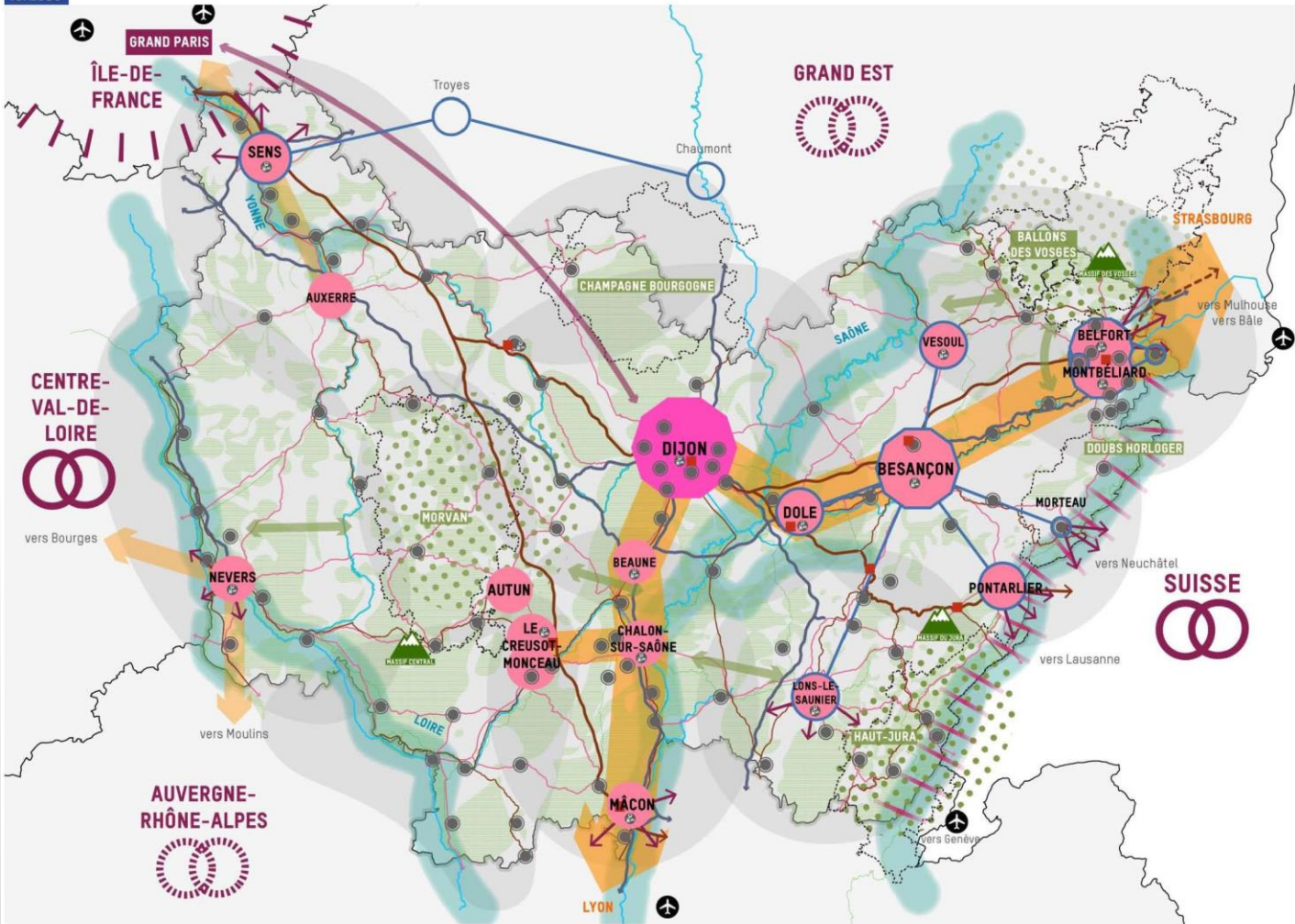
Questions diverses

Informations sur le SRADDET

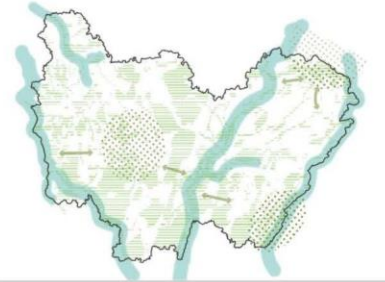
- Présentation conseil régional 27 juin 2019
- Envoi pour avis en juillet
- Enquête publique novembre 2019
- Adoption par la région en mars 2020
- Approbation par préfet de région en été 2020

CARTE SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS DU SRADDET - RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

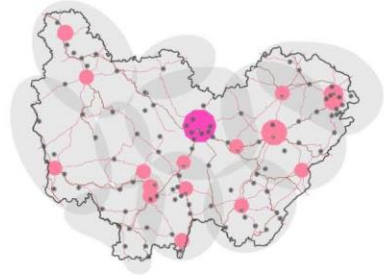
ICI 2050



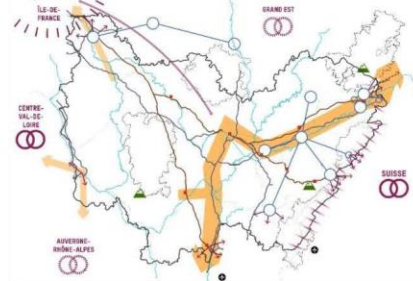
BIODIVERSITE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



STRUCTURATION TERRITORIALE REGIONALE ET COOPERATIONS



RESEAUX ET ALLIANCES REGIONALES



AXE 1 - TRANSITIONS

PRÉSERVER LES ESPACES CONTRIBUANT À L'ADAPTATION DES ESPÈCES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Zones de refuge pour les espèces, particulièrement sensibles au changement climatique
- Axes de transition à préserver pour la migration des espèces

CONCILIER BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGEMENT

- Espaces naturels, forestiers et humides à préserver
- Couloirs à enjeux forts pour la préservation des espèces et des milieux face aux infrastructures et au développement de l'urbanisme

AXE 2 - COOPÉRATIONS

RENFORCER LA STRUCTURATION TERRITORIALE ET LES COOPÉRATIONS

- Grandes polarités régionales
- Pôles structurant à rayonnement départemental
- Pôles relais associés aux espaces de proximité
- Valoriser les coopérations au sein des grands espaces de proximité
- Développer les coopérations locales avec la Suisse

FACILITER LES ÉCHANGES ENTRE LES TERRITOIRES

- Réseau Routier d'Intérêt Régional
- Lignes ferroviaires TER
- Pôle d'Échanges Stratégiques

AXE 3 - OUVERTURES

CONFORTER LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

- Accompagner le rayonnement de la métropole régionale
- S'appuyer sur la dorsale Rhin-Rhône
- Soutenir les pôles métropolitains
- Mettre en réseau les pôles régionaux de développement métropolitain
- Accompagner les systèmes urbains inter-régionaux
- Conforter les relations entre l'aire urbaine dijonnaise et la métropole parisienne

SOUTENIR LES ÉCHANGES ET LES RECIPROCITES ENTRE LES TERRITOIRES VOISINS

- Construire une stratégie commune aux 5 Régions connexes à l'Île-de-France
- Accompagner les villes-portes dans des relations de réciprocity
- Coopérations avec les territoires voisins : à accompagner et à mettre en œuvre / à formaliser
- S'appuyer sur les outils de coopération inter-régionale : Massifs / Parcs

RENFORCER LES RESEAUX QUI OUVERT LA BFC SUR L'EXTERIEUR

- LGV, lignes internationales de longue distance
- gares TV
- branche complémentaire programmée de la LGV Rhin-Rhône
- Autoroutes
- Voies navigables
- Aéroports internationaux
- Favoriser les échanges nationaux et internationaux en améliorant les connexions
- Accompagner le développement et les interconnexions des voies vertes et véloroutes européennes

Le SRADDET est composé de 3 documents obligatoires :

- Rapport d'objectifs
- Fascicule des règles
- Carte
- Et de 11 annexes :
 - Annexe 1 : le diagnostic global du territoire régional,
 - Annexe 2 : le rapport d'évaluation environnementale,
 - Annexe 3 : le Plan régional de prévention et de gestion des déchets
 - Annexe 4 : la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCoRAN),
 - Annexes 5 et 6 : les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique

- Annexe 7 : le document de mise en œuvre du SRADDET,
- Annexe 8 : la liste des infrastructures intégrées au Réseau Routier d'intérêt régional (RRIR),
- Annexe 9 : la synthèse du bilan des SRCE,
- Annexe 10 : le bilan des Schémas Régionaux Climat, Air, Énergie (SRCAE),
- Annexe 11 : le bilan de la concertation.

Bilan du SCoT

- Avancement des ateliers
- Prochains rendez-vous :
17 et 24 sept. 2019
- Accès aux documents

Demande de subvention